

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EXERCICE 2014
RAPPORT MORAL**

Quelle Place pour la Safer dans la nouvelle organisation territoriale ?

Au terme de huit années de Présidence à la tête de la Safer, il m'a paru opportun de dresser un bilan de notre action dans le cadre des évolutions actuelles affectant le foncier au niveau régional et de la mise en œuvre de notre nouveau programme pluriannuel d'activité.

La Corse s'organise enfin.

Pour mettre en œuvre une politique foncière ambitieuse, elle s'est dotée d'outils opérationnels. Le Girtec dans un premier temps, puis l'Agence d'Urbanisme, l'Office foncier Corse maintenant, où la Safer Corse dispose d'une voix consultative au sein du Conseil d'Administration. Dans notre cadre régional, ce nouvel outil fort de régulation et d'intervention exigera une mise en cohérence de nos actions par l'instauration d'un partenariat fixant les modalités d'une coopération Office/ Safer, tel que le prévoit la Loi Duflot.

Le projet de PADDUC a été arrêté par le Conseil Exécutif le 20 novembre 2014, et adopté par l'Assemblée de Corse le 9 avril 2015. Il est à ce jour soumis à enquête publique. Ce plan qui fixe les grandes orientations de développement et d'aménagement de notre espace insulaire, devrait garantir une utilisation plus efficace et rationnelle de notre territoire.

En 2013, la Collectivité Territoriale de Corse a répondu à une revendication majeure de la profession agricole, concernant la mise en place d'un fonds foncier hébergé à la Safer afin de permettre l'installation de jeunes agriculteurs.

Toutefois ce dispositif est resté inactif à ce jour en raison des lourdeurs administratives relatives à ses modalités de mise en œuvre. C'est en ce sens que notre conseil d'administration du 19 novembre 2014, a demandé une nouvelle articulation du fonds foncier, afin de le rendre opérationnel et ainsi respecter les objectifs pour lequel il a été créé.

Dans cette organisation de la politique foncière régionale, la Safer Corse en tant qu'Opérateur Foncier Régional ayant en charge la mise en œuvre du volet foncier des politiques publiques doit tout à la fois réguler le marché et assurer un aménagement équilibré et durable des territoires.

Depuis 2007, la Safer a mis en œuvre deux programmes d'activité.

Notre programme d'activité 2007-2012 avait pour objectif de placer la Safer en tant qu'opérateur foncier régional, en charge de la régulation du marché et de la mise en œuvre du volet foncier des politiques publiques. Ce programme s'inscrivait dans un projet d'intérêt collectif, où la mission de service public exercée par la Safer, nécessitait des financements publics.

Le bilan positif de ce programme où notre institution a opéré une sécurisation de ses opérations foncières, et une diversification de son activité en direction des Collectivités, ne saurait cacher la dépendance à l'aide publique.

En raison de la faiblesse du Marché Agricole et de sa faible valeur ajoutée, les ressources foncières générées par notre Safer ne représentent que 30% de ses ressources totales, là où chez d'autres elles représentent 80% avec un taux d'intervention similaire. Seul un marché foncier plus actif et valorisé associé à une économie locale dynamique pourrait permettre à la Safer de tirer son épingle du jeu.

Dans un contexte de tension sur le marché insulaire particulièrement à proximité des zones péri-urbaines et littorales, nous assurons aujourd'hui plus qu'hier encore, notre rôle de régulation de ce marché au travers de la veille foncière agricole et environnementale que nous exerçons.

L'Observation Foncière Régionale que nous réalisons chaque année a mis en exergue la progression parfois excessive du prix de la terre, et la prégnance des ventes vers les zones littorales, impactant notamment les meilleures terres agricoles. L'une de nos missions d'intérêt général qui est d'assurer le maintien et le développement de l'agriculture et de la forêt, nous a conduits à intervenir à plusieurs reprises sur des projets de vente en préemption.

Aujourd'hui la multifonctionnalité des espaces, leur capacité à remplir plusieurs objectifs simultanément, est au cœur de l'aménagement des territoires notamment ruraux et périurbains. Notre institution de par son action y contribue largement.

La Safer a donc toute sa légitimité à réaffirmer son rôle d'opérateur foncier régional en milieu rural et périurbain ; cela l'a été rappelé dans notre programme pluriannuel d'activité 2015-2021.

La condition de la réussite de ce programme passera par l'organisation de partenariats forts avec d'autres acteurs institutionnels.

En 2014, la Safer est intervenue sur près de 19% des surfaces agricoles en préemption, ce taux n'atteignant que de 2,2% à l'échelle nationale. Si ce taux de préemption se situe à un niveau élevé, il représente toutefois un risque de contentieux très fort pouvant être préjudiciable à la Safer. Je signale que nous sommes les seuls à prendre ce risque.

Toutefois l'essentiel de nos actions foncières relèvent de démarches amiables. Notre taux de prise de marché n'a cessé de progresser, nous intervenons à ce jour à hauteur de 25% du Marché Foncier Total et 43% du Marché Foncier Agricole, en assurant la rotation moyenne annuelle de 500 à 600 hectares. Les rétrocessions de la Safer permettent à quelques 45 bénéficiaires annuels de maîtriser un foncier nécessaire à la viabilité économique de leur exploitation. Nos actions ont été réalisées dans la transparence au travers de nos instances de consultation.

Malgré tout la faiblesse de ce marché ne permet pas à la Safer de dégager suffisamment de ressources financières avec ses opérations foncières. Beaucoup de dossiers relèvent d'opération de moins de 30 000 K€. A cela s'ajoute un marché très atomisé et qui a perdu depuis 2008 beaucoup de surface.

Notre Institution, outil de la profession agricole, avait orienté une diversification de ses activités tout en conservant sa mission originelle. Elle a toujours su rester ouverte à l'ensemble des acteurs économiques en lien avec la diversité de ses missions en milieu rural et péri-urbain. La nouvelle Loi Agricole conforte les Safer dans leur rôle et leur impose une ouverture vers une pluralité d'acteurs.

La régionalisation des Safer aura pour incidence de diminuer le nombre de Safer de 26 à 13. Cela aura pour conséquence tout à la fois, d'accentuer

la petite taille de la Safer Corse, mais aussi de réaffirmer sa position identitaire, dans notre territoire insulaire.

Dans le cadre de la Loi d'avenir sur l'Agriculture et la Forêt, la Safer Corse qui assure la transparence du marché foncier et de son action, doit élargir aujourd'hui sa gouvernance, en direction de tous les acteurs institutionnels du territoire et notamment en direction des Collectivités. Ce changement de gouvernance interviendra au cours du premier semestre 2016 et cela dans le cadre de ce qui a été validé par notre dernier conseil d'administration.

Dans ce contexte national et régional, l'absence de garantie quant à nos financements sur une périodicité plus rationnelle en lien avec notre programme pluriannuel et compte tenu de la structure du marché foncier évoqué plus haut, l'équilibre annuel de la Safer reste aléatoire. La régionalisation en cours dans les Safer, nécessite de prendre en compte ces réalités afin de continuer à œuvrer dans un cadre régional à notre mission d'intérêt général.

Nous avons longtemps signalé l'absence d'outils afin de mettre en œuvre une politique foncière ambitieuse. Comme vous le voyez, aujourd'hui la Corse s'organise avec la mise en place des outils indispensables que sont l'Agence d'urbanisme, le Girtec, l'Office foncier. Nous avons tous œuvrés pour qu'elle s'organise ainsi.

L'avancement du Padduc notamment du point de vue de la préservation de 105 000 Ha d'espaces stratégiques agricoles est aussi porteur d'espoir. Je me félicite à ce sujet du choix opéré sur le principe d'équivalence de terre en quantité et qualité dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Si les orientations politiques sont de nature à organiser le territoire, la Safer Corse dans sa mission de maintien et de développement de l'agriculture ne doit pas être laissée pour compte, alors même que la Région s'est fixée pour objectif la préservation et la gestion de 105 000 hectares d'espaces agricoles stratégiques. C'est la raison pour laquelle la Safer Corse avec toute sa place et sa légitimité, doit être confortée dans son rôle selon les orientations fixées par la Collectivité Territoriale de Corse et ce au service de l'Agriculture.